



## Guide de prévention aux violences sexistes et sexuelles à destination des fédérations de la Fête de l'Humanité

### Quels sont les comportements punis par la loi pénale ?

**L'injure raciste, xénophobe, LGBTIQ+-phobe, sexiste** envers une personne ou un groupe

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, article 33

ex : « *Rentre chez toi, sale arabe !* » ; « *Enculé de travelo* »

**L'outrage sexiste** : comportements ou propos à connotation sexuelle non répétés

Article 621-1 du Code pénal

ex : *mime d'une fellation* ; « *Réponds, salope !* » ; *regards insistants*

**Le harcèlement sexuel** : comportements ou propos à connotation sexuelle répétés

Article 222-33 du Code pénal

ex : « *Contre un petit massage, je m'en occupe* » ; « *Si tu m'embrasses, je veux bien qu'on échange nos horaires* »

**L'agression sexuelle** : atteinte sexuelle non consentie (fesses, seins, sexe, bouche)

Article 222-22 du Code pénal

ex : *une main aux fesses, un baiser forcé*

**Le viol** : atteinte sexuelle non consentie avec pénétration sexuelle

Article 222-3 du Code pénal

ex : *une pénétration vaginale, anale, fellation sur l'auteur ou par l'auteur*

**L'ALCOOL ET AUTRES DROGUES NE PEUVENT EXCUSER L'AUTEUR OU PRÉSUMER LE CONSENTEMENT DE LA VICTIME.  
IL S'AGIT AU CONTRAIRE DE CIRCONSTANCES AGGRAVANTES.  
UNE PERSONNE INTOXIQUÉE OU ENDORMIE N'EST PAS EN CAPACITÉ DE CONSENTIR.**

### Que faire en tant que témoin ? Les 5D

**DIRECT** : j'interviens auprès de la personne qui harcèle/agresse

ex : « Vous n'avez pas le droit de faire ça. Je vais appeler la sécurité »

**DISTRACTION** : j'interviens pour distraire l'auteur et permettre à la victime de partir

ex : demander l'heure, où se trouve les toilettes, à quelle heure est tel concert

**DELEGATION** : je demande de l'aide pour mettre fin au harcèlement/agression

ex : contacter la sécurité du festival

**DELAY** : j'offre de l'écoute et un accompagnement à posteriori à la personne victime

ex : « Je te crois, tu n'y es pour rien » ; « Tu as bien fait de venir me voir, je vais t'aider » ; « Il / elle n'a pas le droit, c'est lui le coupable / c'est elle la coupable » et *j'accompagne la victime à la safe zone à l'entrée Bourget.*

**DOCUMENT** : je produis des preuves du harcèlement/agression pour intervenir à posteriori

ex : photos, vidéos à communiquer exclusivement aux autorités compétentes

**Prêtez attention les un.e.s aux autres pour que personne ne gâche la fête !**